

JEUDI, 21 OCTOBRE 1852.

SÉANCE DU COMITÉ.

Présents :—M. BOULTON, Président,
M. STUART,
L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. McDONALD,
M. LANGTON,
L'hon. M. ROBINSON.

William H. Lee, écuyer, examiné, dépose :—J'agis comme greffier du conseil exécutif ; comme tel je reçois les documents des autres départements, j'en fais des analyses que je transmets au président du conseil pour être mises devant ce corps. Je tiens les minutes des délibérations du conseil exécutif, mais je ne suis pas présent aux délibérations. Après qu'il a été disposé des affaires, le président me communique les noms des membres présents et le résultat de leurs délibérations que j'enregistre sous forme de rapport régulier, lequel rapport je garde dans le bureau comme minute des délibérations.

La connaissance que j'ai des membres présents en conseil lorsqu'on y délibère sur une mesure en particulier se tire d'un memorandum imprimé des noms de tous les membres, le président indiquant ceux qui étaient présents.—J'ai accès à la chambre du conseil, mais je n'enregistre que les noms de ceux qui étaient présents d'après la liste dont je parle, telle qu'elle m'est remise par le président. Je n'ai pas l'original de la liste qui me fut donnée par le président, M. Cameron, montrant ceux qui furent présents le 14 septembre dernier, jour où fut fait l'ordre en conseil relatif à la réduction du droit sur le pin rouge. Le rapport du conseil de cette date, et dont je donne actuellement communication au comité, fut rédigé et signé par M. Cameron en ma présence le 14 septembre dernier. Les rapports sont envoyés pour être approuvés par le gouverneur-général, et il les approuve en conseil après les avoir parcourus,—son approbation du rapport du 14 septembre fut donnée ce jour là, et la date de cette approbation est écrite de ma main à la marge. Les noms des membres du conseil exécutif présents le 14 septembre dernier, tels qu'ils m'ont été donnés par M. Cameron, étaient M. Cameron, M. Hincks, M. Taché, M. Morris, M. Morin, M. Rolph, M. Richards et M. Young.

Après avoir reçu chaque rapport, tel qu'approuvé par le gouverneur-général, j'ai coutume de le communiquer, un jour ou deux après, ou aussi promptement que le permettent les affaires du bureau, au département chargé spécialement de l'affaire —et le rapport ainsi que les papiers qui l'accompagnent sont copiés dans le livre par un commis—sur le dos du rapport du commissaire des terres de la couronne je fis écrire un extrait de l'ordre en conseil du 14 septembre. Cet ordre en conseil fut communiqué au commissaire des terres de la couronne le 16 septembre, et ce fait est aussi mentionné dans le rapport,—les divers ordres en conseil du même jour sont sur différentes feuilles de papier qui sont par moi réunies en un paquet et signées alors par le président, puis ensuite approuvées par le gouverneur-général ; je suis certain que l'ordre en conseil du 14 septembre me fut donné ce jour là, et qu'il est le seul qui fut fait relativement au droit sur le pin rouge. Tout ce qui a rapport à cet ordre en conseil s'est fait de la manière ordinaire.

Et le témoin se retira ensuite.

L'honorable *John Young*, Examiné :—Q. Avez-vous assisté généralement aux séances du conseil exécutif lorsque vous en étiez membre?—R. Oui.

Q. Étiez-vous à Québec le 14 septembre dernier?—R. Oui, et j'étais bien probablement présent à la séance du conseil exécutif qui eut lieu ce jour là.

Q. Voulez-vous dire au comité quelle mesure fut adoptée par le conseil exécutif relativement à la réduction du droit sur le pin rouge?—R. La question d'une réduction du droit sur le pin rouge avait engagé l'attention du conseil à plusieurs